



CONVENTION DE FORMATION

Entre,

L'ANDML, Association Nationale des Directeurs de Mission Locale, association enregistrée comme organisme de formation sous le numéro **23 76 042 19 76** auprès du Préfet de la Région Haute Normandie à ROUEN (76100), sise 33 avenue Champlain à Rouen, représentée par Annie JEANNE, sa Présidente,

Et la Mission Locale / ARML / ADML de :

Adresse :

Représentée par :

Agissant en qualité de :

OPCA : Uniformation Autre : - Précisez :

Numéro d'affiliation (ICOM 8 chiffres) :

Numéro Sécurité Sociale :

Pour la formation de Mme / Mr. :

Fonction :

Est conclue la convention suivante :

ARTICLE 1 – Intitulé et objet de la formation

L'ANDML organise à l'attention des directrices et directeurs de Mission Locale, ou de tout autre salarié-e éligible à la formation et exerçant une fonction de direction, deux journées de formation sur le thème : « **Les Missions Locales, fabriques citoyennes au cœur des politiques de jeunesse** ».

ARTICLE 2 – Durée, calendrier et lieu

La session se déroulera sur deux jours pleins, **les mardi 16 et mercredi 17 mai 2017**, à l'Hôtel de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac, 69003 Lyon.

ARTICLE 3 – Déroulement et contenu de la formation

La formation proposée par l'Association Nationale des Directeurs de Mission Locale les 16 et 17 mai 2017 sur le thème « Les Missions Locales, fabriques citoyennes au cœur des politiques de jeunesse » est construite autour d'apports de connaissances via des exposés magistraux en plénière et des ateliers de travail en groupes restreints.

Ces deux jours de formation sont prévus comme une alternance :

- D'interventions proposées par des universitaires et des experts dont les objectifs visent à introduire, définir et cadrer le travail des stagiaires en responsabilité de direction, en adaptant leurs apports au contexte des Missions Locales.
- De groupes de travail animés par un consultant / intervenant et plusieurs directeurs de Mission Locale, dont les objectifs consistent à instaurer des temps de production par l'apport méthodologique, la capitalisation du contenu des travaux et la mise en perspective professionnalisante autour des trois thématiques suivantes :
 - L'utilisation du numérique en direction des jeunes dans l'organisation interne
 - Qualité de vie au travail : vers un accord d'entreprise
 - Impact de l'accompagnement collectif sur l'organisation

Le programme de formation est joint en annexe.

ARTICLE 4 – Conditions financières

Le coût forfaitaire de la participation à cette formation est de **458 € TTC** incluant les frais de dossier, les frais d'ingénierie, les frais de gestion et d'organisation, les frais pédagogiques et les frais de restauration pour 4 repas (lundi soir, mardi midi, mardi soir et mercredi midi).

Le coût de participation ne prend pas en compte les frais d'hébergement et de transport.

ARTICLE 5 – Paiement

Les participants devront régler la somme de **95 €** à l'ordre de l'Association Nationale des Directeurs de Mission Locale lors de leur inscription. Ce règlement devra être effectué **avant le 28 avril 2017**, date de clôture des inscriptions. Une facture sera remise au participant ainsi qu'une attestation de présence à l'issue de la formation.

ARTICLE 6 - Conditions de dédit

Toute annulation adressée par courrier reçue avant le 14 avril 2017 donnera lieu à un remboursement intégral. Toute annulation adressée par courrier reçu avant le 28 avril 2017 donnera lieu à un remboursement partiel de 35 euros (en raison des dépenses déjà engagées par l'ANDML et ne pouvant être remboursées au participant).

Toute annulation reçue après le 28 avril 2017 ne donnera lieu à aucun remboursement.

ARTICLE 7 – Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Rouen sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à _____, le ___/___/2017

Pour l'ANDML
Annie JEANNE

Pour la Mission Locale / l'ARML / l'ADML
(Nom, prénom, qualité, signature, cachet)



Présidente